

ANNEXE II.b.
REGLEMENT D'EXAMEN
(modifié par arrêté du 9 juillet 2015)

RÈGLEMENT D'EXAMEN

Spécialité CONSTRUCTION DES CARROSSERIES du baccalauréat professionnel			Candidats					
			Scolaires (établissements publics ou privés sous contrat) Apprentis (CFA ou section d'apprentissage habilité), Formation professionnelle continue dans les établissements publics.		Scolaires (établissements privés hors contrat), Apprentis (CFA ou section d'apprentissage non habilité), Formation professionnelle continue (établissement privé et établissement public non habilité) Candidats justifiant de 3 ans d'expérience professionnelle. Enseignement à distance		Formation professionnelle continue dans un établissement public habilité	
Épreuves	Unité	Coef	Mode	Durée	Mode	Durée	Mode	Durée
E1- Épreuve scientifique et technique		5						
<i>Sous-épreuve E 11 Analyse d'un système technique</i>	U11	2	CCF		Ponctuel écrit	3 h maxi	CCF	
<i>Sous-épreuve E 12 Mathématiques</i>	U12	1,5	CCF		Ponctuel écrit	1 h	CCF	
<i>Sous-épreuve E 13 Sciences physiques et chimiques</i>	U13	1,5	CCF		Ponctuel pratique	1 h	CCF	
E2- Épreuve technologique : <i>Étude de cas : préparation d'une production</i>		3	CCF		Ponctuel écrit	3 h	CCF	
E3- Épreuve prenant en compte la formation en entreprise		11						
<i>Sous-épreuve E 31 : Réalisation d'interventions en entreprise.</i>	U31	3	CCF		Ponctuel oral	45 min	CCF	
<i>Sous-épreuve E 32 : Mesures, contrôles, réception et mise en conformité d'un véhicule</i>	U32	3	CCF		Ponctuel pratique	6 h maxi	CCF	
<i>Sous-épreuve E 33 : Intervention de contrôle et mise en conformité de systèmes mettant en œuvre des énergies.</i>	U33	3	CCF		Ponctuel pratique	4 h maxi	CCF	
<i>Sous-épreuve E34 : Economie-gestion</i>	U34	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
<i>Sous-épreuve E35 : Prévention-santé-environnement</i>	U35	1	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E4- Épreuve de langue vivante	U4	2	CCF		Ponctuel oral	20 min(1)	CCF	
E5- Épreuve de Français Histoire – Géographie et Enseignement moral et civique		5						
<i>Sous-épreuve E51 : Français</i>	U51	2,5	Ponctuel écrit	2h30	Ponctuel écrit	2h30	CCF	
<i>Sous-épreuve E52 : Histoire-Géographie et Enseignement moral et civique</i>	U52	2,5	Ponctuel écrit	2h	Ponctuel écrit	2h	CCF	
E6- Epreuve d'arts appliqués et cultures artistiques	U6	1	CCF		Ponctuel écrit	1h30	CCF	

E7- Épreuve d'Éducation physique et sportive	U7	1	CCF	Ponctuel pratique		CCF
Epreuve facultative (2)						
<i>EF1</i>	UF1					
<i>EF2</i>	UF2					

(1) dont 5 minutes de préparation

(2) Le candidat peut choisir une ou deux unités facultatives parmi les unités possibles, les conditions sont fixées par la réglementation en vigueur. La langue vivante choisie au titre de l'épreuve facultative est obligatoirement différente de celle choisie au titre de l'épreuve obligatoire. Seuls les points excédant 10 sont pris en compte pour le calcul de la moyenne générale en vue de l'obtention du diplôme et de l'attribution d'une mention. L'épreuve est effectuée en mode ponctuel terminal, elle est orale d'une durée de 20 minutes, dont 5 minutes de préparation.